

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 500 380

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 82 02824

(54) Dispositif pour canaliser l'air pénétrant dans un véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl.º). B 60 H 1/28.

(22) Date de dépôt..... 19 février 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : *Espagne, 24 février 1981, n° 256 432.*

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 34 du 27-8-1982.

(71) Déposant : GARCIA CLEMENTE Maria Rosa, résidant en Espagne.

(72) Invention de : Maria Rosa Garcia Clemente.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Netter,
40, rue Vignon, 75009 Paris.

Dispositif pour canaliser l'air pénétrant dans un véhicule automobile.

La présente invention concerne un dispositif pour canaliser l'air pénétrant dans un véhicule automobile. Il a été créé dans le but de mettre sur le marché et à la disposition du public en général un dispositif pour canaliser l'air doté d'une structure spécialement adaptée pour obtenir une utilisation maximale du courant d'air.

10 A cet effet, le dispositif pour canaliser l'air destiné à pénétrer dans un véhicule automobile selon l'invention est caractérisé par le fait qu'il comporte une carcasse de forme plate sensiblement rectangulaire dont le bord antérieur rectiligne s'adapte au bord de l'ouverture du capot tandis que son bord postérieur s'adapte à la courbe formée par la jonction entre le pare-brise et la surface proche du côté où est située la prise d'air originelle.

20 A partir du bord rectiligne antérieur, la surface de la carcasse forme une incurvation parabolique concave ascendante qui définit une partie frontale constituée par une grille dont les rainures d'entrée d'air occupent la partie de la surface frontale ascendante, qui est limitée par une petite visière qui termine la paroi postérieure de la carcasse qui est formée par un plan qui commence sur le bord postérieur courbe.

Sous la paroi postérieure il existe une cloison déflectrice se dirigeant à partir de l'angle antérieur externe à partir de l'angle antérieur externe vers un point proche de la position de la prise d'air originelle, et des moyens
5 conventionnels d'ancrage ou fixation.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre d'un exemple de réalisation et en se référant aux dessins
10 annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une vue schématique, en plan par-dessus d'un dispositif pour canaliser l'air pour véhicules, selon l'invention.

15 La figure 2 est une vue en perspective du même dispositif ;

La figure 3 est une vue schématique, en élévation frontale, dudit dispositif ;

20 La figure 4 représente une vue schématique, en section transversale du dispositif selon la ligne IV-IV de la figure 1.

En se référant aux figures mentionnées plus haut, on peut
25 voir que le dispositif pour canaliser l'air comporte une carcasse de forme aplatie 1, rectangulaire, dont le bord antérieur rectiligne 2 s'adapte au bord de l'ouverture du capot tandis que son bord postérieur 3 est incurvé en accord avec la forme de la courbe constituée par le raccordement
30 entre le pare-brise et la surface proche du côté où est située la prise d'air originelle 4.

A partir du bord antérieur rectiligne 2, la surface de la carcasse forme une incurvation parabolique concave 5 ascendante qui définit, en ligne diagonale, une partie frontale en forme de grille dont les fentes 6 d'entrée d'air occupent la partie de la surface frontale ascendante, qui est

limitée par une petite visière 7 qui termine la surface postérieure 1 de la carcasse qui est formée par un plan convexe qui commence sur le bord postérieur courbe 3.

5 Sous la paroi 1 existe une cloison déflectrice 8 dirigée à partir de l'angle antérieur externe 9 vers un point 10 proche de la position de la prise d'air originelle 4, la liaison du dispositif de canalisation s'effectuant par des moyens conventionnels d'ancre ou fixation.

10

Les résultats pratiques que l'on obtient au moyen de la réalisation industrielle du canalisateur d'air pour véhicules décrit sont très avantageux du fait qu'ils modifient les conditions générales des appareils du même genre déjà connus, 15 grâce à une structure originale qui conduit à une meilleure utilisation de la canalisation d'air.

Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux dispositifs ou procédés qui viennent 20 d'être décrits uniquement à titre d'exemple non limitatif, sans sortie du cadre de l'invention.

Revendication

Dispositif pour canaliser l'air pénétrant dans un véhicule, caractérisé en ce qu'il comporte une carcasse (1) de forme aplatie, sensiblement rectangulaire, dont le bord antérieur rectiligne (2) est adapté au bord de l'ouverture du capot tandis que son bord postérieur (3) s'adapte à la courbe formée par le raccordement entre le pare-brise et la surface proche du côté où est située la prise d'air originelle ; caractérisé en outre en ce que, à partir du bord rectiligne antérieur, la surface de la carcasse (1) forme une incurvation parabolique concave ascendante (5) qui définit une partie frontale constituée par une grille dont les fentes d'entrée d'air (6) occupent la zone de la partie frontale qui est limitée par une petite visière (7) qui termine la surface postérieure de la carcasse, qui est formée par un plan qui commence à partir du bord postérieur incurvé, avec la particularité qui consiste en ce que sous le plan est située une cloison déflectrice (8) dirigée à partir de l'angle antérieur externe (9) vers un point (10) proche de la position de la prise d'air originelle, et des moyens conventionnels d'ancre.

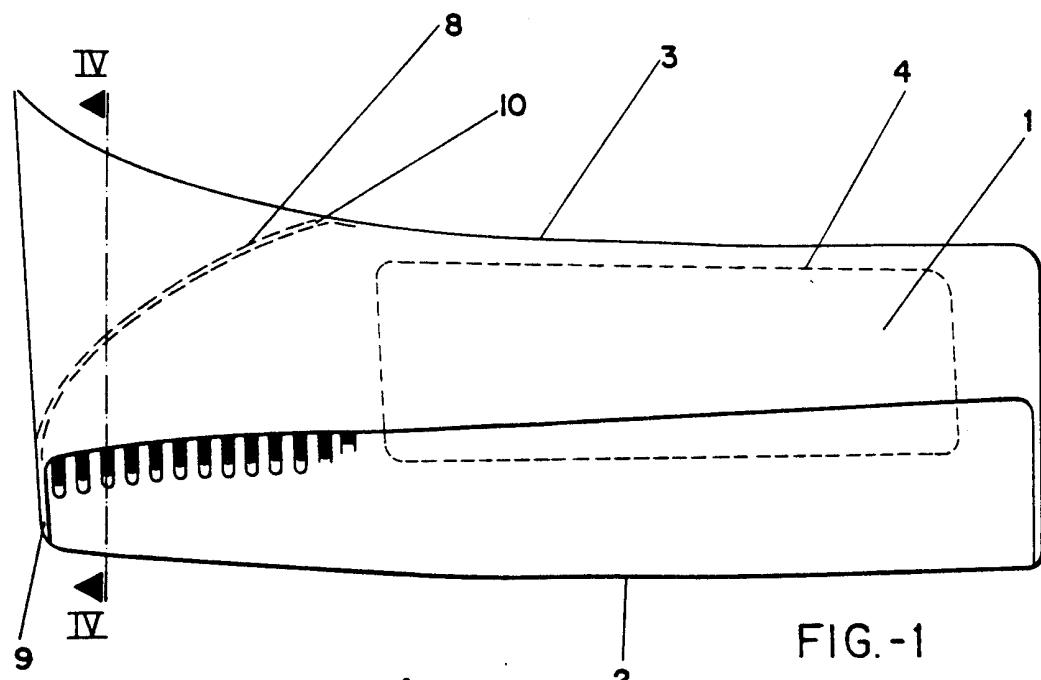


FIG.-1

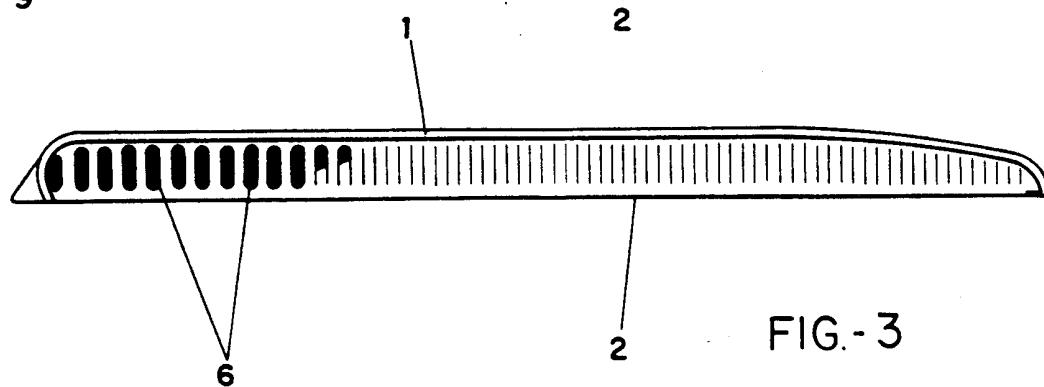


FIG.-3

2500380

2/3

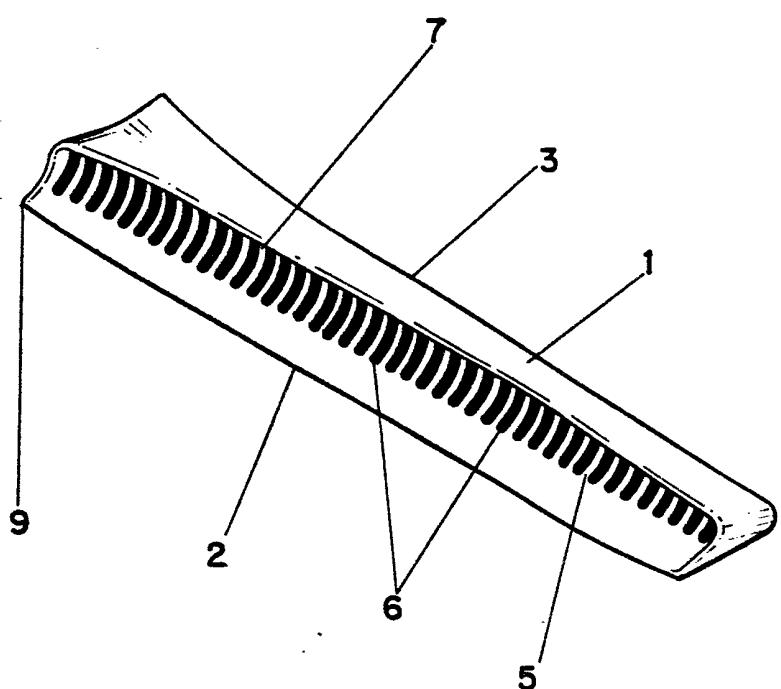


FIG.-2

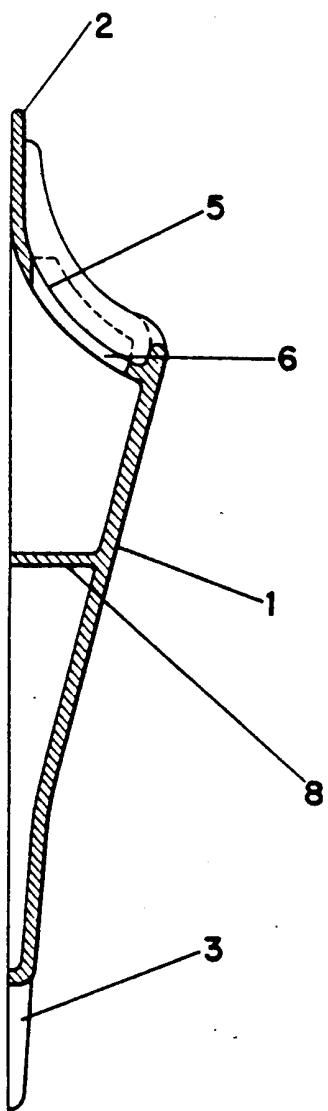


FIG.-4